



ÉCOLE DE L'AIR

Conseil d'administration
séance du 07 mai 2019

Délibération relative à l'élection du vice-président du conseil d'administration de l'École de l'air

Vu le décret n°2018- 1158 du 14 décembre 2018 relatif à l'École de l'air

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'École de l'air

Considérant qu'à l'issue de la présentation des candidatures, il appartient au conseil d'administration de procéder à l'élection de son vice-président.

Résultats du scrutin :

Membres en exercice : 24 (en l'absence de représentant des étudiants)

Nombre de votants : 23

Nombre de bulletins blancs ou nuls :

Candidats	Nombre de voix
Mme Claudie HAIGNERE	23

Article 1^{er} :

Mme Claudie HAIGNERE est élue vice-présidente du conseil d'administration de l'École de l'air.

Article 2 :

La présente délibération sera versée au recueil administratif des actes de l'École de l'air.

Le directeur général

Le Général de brigade aérienne Jérôme Bellanger
Commandant la Base aérienne 701 et
Directeur général de l'École de l'air